

ART. 1 - EPREUVE

Le moto club de l'Union sportive de la Blanche organise une épreuve de cross-country composées de manches type « cross-enduro » le 15 juillet 2023 à Seyne les Alpes.

1.1 Définition

Le Cross-Country est une compétition en terrain varié qui a lieu sur circuit fermé présentant des dénivellations, des variations de pente, des changements de direction, des obstacles naturels ou artificiels et qui a pour but de mettre en valeur l'endurance des pilotes, ainsi que la résistance des machines.

L'ensemble des règles techniques et de sécurité (RTS) de la discipline Endurance TT édictées par la Fédération Française de Motocyclisme, sont transposables et applicables aux épreuves dites "Cross-Country" (voir Article 17 pour les exceptions).

Pour participer, les pilotes doivent être en possession d'une licence NCO, Inter, LUE ou NJ3 délivrée par la FFM. Les licenciés à la journée sont acceptés.

1.2 Engagements

Les pilotes s'engagent directement sur la plateforme <https://ffm.engage-sports.com>

Le paiement du droit d'engagement se fait uniquement par carte bancaire.

Pour tout forfait avec certificat médical joint lors de la demande, le pilote sera remboursé intégralement (à l'exception des frais liés à l'utilisation d'engage-sports). Sans certificat médical joint, la somme de 15€ sera systématiquement retenue. A partir du jour J de la course, aucun remboursement ne sera possible.

Paiement revenu impayé

En cas de paiement revenu impayé, un courriel est adressé au pilote qui disposera alors d'un délai d'une semaine à réception de celui-ci pour régulariser sa situation. Cette régularisation peut intervenir uniquement par paiement par carte bancaire (via le site Internet), avec majoration du droit d'engagement correspondant au montant des frais bancaires liés à cet impayé.

En l'absence de régularisation pendant ce délai, le pilote sera automatiquement désengagé de l'épreuve, ainsi que des épreuves suivantes.

Les droits d'engagement sont fixés à 50 €.

Toute annulation de l'épreuve, quelle qu'en soit la cause, intervenant après le début des contrôles administratifs et prononcée par le Jury ou un représentant de l'État, permet au club de refuser aux participants le remboursement de leur droit d'engagement.

ART. 2 – CONTROLES ADMINISTRATIFS

Chaque concurrent doit présenter sa licence en cours de validité.

Les concurrents désirant rouler avec une licence « une manifestation » doivent la prendre sur le site www.ffmoto.org, rubrique « une manifestation », au minimum 48 heures avant le début de l'épreuve.

Aucune licence « une manifestation » ne pourra être faite sur place.

Les concurrents doivent présenter leur licence « une manifestation » ; les accusés de réception ou autres ne pouvant tenir lieu de licence.

ART. 3 – CASQUES ET PROTECTIONS DORSALE ET PECTORALE

Les casques et protections dorsale et pectorale doivent être conformes aux normes indiquées à l'article 2 des règles techniques et générales de l'enduro.

Les tear-off sont interdits.

ART. 4 – RECONNAISSANCE

Avant l'épreuve, seules les reconnaissances à pied, en vélo et en VTTAE sont autorisées. Aucun engin à moteur thermique n'est toléré sur le circuit avant le départ. Lors des reconnaissances, il est formellement interdit de modifier ou aménager le circuit, sous peine de sanctions (voir tableau des sanctions).

Les pilotes ont l'obligation de faire un tour de reconnaissance moto selon les horaires définis par l'organisation. Un pilote qui n'a pu faire son tour de reconnaissance (panne ou autre) ~~part~~ le départ sur la dernière ligne.

ART. 5 – DEPARTS

Type de départ : Cross en grille ou collectif en épi type « Le Mans »

L'appel en grille départ est fait 10 minutes avant l'heure fixée pour le départ. Les pilotes se positionnent sur leur ligne dans l'ordre des essais chronos. Le pilote qui ne se présente pas à l'appel de son numéro rentre à la fin de sa ligne.

A 4 minutes du départ, il est demandé aux assistants et mécaniciens d'évacuer les lignes de départ.

A 3 minutes du départ, les moteurs sont mis en marche pour une dernière chauffe. **Les pilotes qui ne sont pas encore sur la ligne partent en dernière position.**

Les pilotes qui ne peuvent pas se rendre sur la ligne de départ à la suite d'un problème, partiront de la zone de départ lorsque toute la procédure de départ sera terminée, après autorisation du Directeur de Course.

ART. 6 – CATEGORIES MOTO ET RECOMPENSES

- 85cc OR – ARGENT – BRONZE (9/15 ans)

- OPEN OR – ARGENT – BRONZE :

- 13 ans minimum → Cylindrées autorisées : 125cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi
- A partir de 15 ans → Cylindrées autorisées : classes 2 - 3 - 4 :

Classes	2 Temps		4 Temps	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Classe 2	100cc	150cc	175cc	250cc
Classe 3	151cc	250cc	251cc	450cc
Classe 4	251cc	500cc	451cc	650cc

NB : en fonction du nombre d'inscrits, les catégories ARGENT et BRONZE seront mises en place pour les 85cc et les OPEN

Chaque épreuve récompensera un 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} classés dans les catégories suivantes :

- 85cc OR
- 85cc ARGENT
- 85 cc BRONZE
- OPEN OR
- OPEN ARGENT
- OPEN BRONZE
- Super finale 85cc
- Super finale OPEN
- Féminines (toutes)

ART. 7 – DEROULEMENT

Essais libres et chronométrés :

La journée commencera par des essais libres, pour toutes les catégories les transpondeurs sont obligatoires sur les motos et contrôlés avant l'entrée sur la piste.

Les pilotes seront provisoirement positionnés dans les catégories 85cc et OPEN selon l'ordre d'inscription à l'épreuve et s'élanceront pour les essais libres et chronométrés.

A l'issue des essais chronométrés :

- Les 30 meilleurs temps constitueront la catégorie Or pour les 85cc et les OPEN,
- Les catégories Argent et Bronze seront constituées des temps chronos restants par ordre croissant

Manches :

- Chaque catégorie effectue deux manches de **15' + 1 tour**.
- Lors de la seconde manche, les 10 premiers de chaque catégorie seront sélectionnés pour une finale. Ainsi jusqu'à 30 pilotes sélectionnés prendront le départ des finales 85 cc et OPEN (**15' + 1 T par finale**)
- Dans les finales 85cc et OPEN, les 20 premiers pilotes de chaque finale seront sélectionnés pour participer aux super finales 85cc et OPEN
- Les super finales (**15' + 1 T**) : le vainqueur de chaque super finale remportera l'épreuve (en 85cc et en OPEN)

Résumé :

- 2 Manches par catégorie de **15' + 1 tour**. → 10 premiers qualifiés de la seconde manche / catégories pour les finales 85cc et OPEN
- Finales 85cc et OPEN de **15' + 1 tour** (jusqu'à 30 pilotes par finale) → 20 premiers qualifiés des finales 85cc et OPEN pour la super finale 85cc et OPEN

- Super finales 85cc et OPEN de **15' + 1 tour** → 20 pilotes au départ → le vainqueur remporte l'épreuve en 85cc et OPEN

IMPORTANT : ce schéma de course est constitué selon un nombre maximum d'inscrits (Or-Argent et Bronze pour les 85cc et OPEN). **Il sera ajusté en fonction du nombre de participants de façon à conserver une proportion équitable de manches pour tous les participants.**

ART. 8 – ARRIVEE

L'arrêt de chaque manche sera prononcé lorsque le concurrent de tête franchira pour la première fois la ligne d'arrivée après l'expiration du temps imparti pour la manche.

Si une manche est arrêtée avant la moitié du temps de la manche (hors nombre de tours additionnels), un nouveau départ sera donné dès que possible après la présentation du drapeau rouge. Les pilotes devront se rendre directement au parc d'attente. Aucun changement de machine ou ravitaillement ne sera accepté. Les pilotes se placeront sur la grille de départ dans l'ordre des essais chronométrés ou des manches qualificatives. La manche sera recommencée pour la durée du temps restant (hors nombre de tours additionnels).

Si une manche est arrêtée après que la moitié du temps imparti se soit écoulé, la manche sera considérée comme terminée. L'ordre final sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant l'arrêt de la manche. A l'exception d'un faux départ, une manche ne peut être recommencée qu'une seule fois. S'il est nécessaire d'arrêter une manche une deuxième fois, et si la moitié du temps imparti ne s'est pas écoulé, la manche sera considérée comme nulle et non avenue.

ART. 9 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du code sportif national de la FFM. Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €. En cas de démontage, une caution de 75 € pour moteur 2 temps et de 150€ pour moteurs 4 temps, doit être déposée.

ART. 10 – SANCTIONS

Les sanctions sont prises conformément au Code sportif.

RÉCAPITULATIF DES SANCTIONS :

CONTRÔLE TECHNIQUE

Machine non conforme ou non présentée au contrôle	refusée au départ et disqualifiée
Niveau sonore non conforme	refusée au départ
Changement de machine	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Fraude de cylindrée	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

CIRCUIT

Rouler en dehors du circuit volontairement	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
--	--

Casser des banderoles ou des piquets :

- 1ère fois	avertissement
- Récidive	1 tour
- Modification ou aménagement du circuit lors de la reconnaissance à pied	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Communication radio entre le pilote et son manager	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

Si pendant la manifestation, la machine excède de 2 dB/A le maximum autorisé, le pilote sera arrêté et devra réparer. Il ne pourra repartir qu'après autorisation du Directeur de course.

ART. 11 – ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la compagnie MARSH

ART. 12 – APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Tous les points non prévus au présent règlement sont examinés par le jury, conformément aux règlements de la FFM. Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement et en accepter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par le code sportif de la FFM.

ART. 13 – VERIFICATIONS TECHNIQUES OPEN ET 85cc

Les machines sont présentées aux contrôles techniques et doivent être conformes aux règles techniques générales de l'endurance tout terrain. Celles qui ne sont pas conformes aux normes et au présent règlement seront refusées.

Trois présentations sont autorisées. **Les motos type Enduro et Motocross sont acceptées, sans béquille.**

Un contrôle du niveau sonore est effectué (se référer à l'Article 7 des Règles Techniques Générales de l'enduro).

NB : Pour les 85cc, le niveau sonore ne devra pas dépasser 111 dB (109+2) en début de course et 112 dB (111+1) en fin de course.

La machine passée au contrôle technique est obligatoirement la machine utilisée pour le tour de reconnaissance et la course. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée pour mise en conformité.

Chaque pilote doit être en possession d'un extincteur pour feu d'hydrocarbure et d'un tapis environnemental. Il doit également présenter au contrôle son équipement de sécurité.

Les machines à moteur électrique sont admises à participer à l'épreuve.

Les contrôleurs techniques doivent vérifier :

- Batterie : présence d'une plaque d'identification constructeur et marquage CE ou attestation de

conformité de la batterie fournie par le fabricant. Les cosses de branchement doivent être isolées (pas de fils nus).

- Moteur : le contrôleur doit vérifier visuellement que le moteur est bien celui d'origine correspondant au modèle de la moto (selon la fiche technique), que les câbles d'alimentation du moteur sont correctement isolés (pas de fils nus) et s'assurer de la présence du Controller.
- Poste de pilotage : le contrôleur doit s'assurer de la présence du frein arrière (levier de gauche) et du frein avant (levier de droite). En cas d'ajout d'interrupteurs au guidon, il doit s'assurer de leur bon fonctionnement.